

Détention arbitraire et harcèlement judiciaire de M. Salah Hamouri

8 septembre 2017



un programa conjunto



El Observatorio para la
Protección de los Defensores
de Derechos Humanos

ISR 001 / 0917 / OBS 096

Détention arbitraire /
Harcèlement judiciaire /
Condamnation

Israël / Territoires palestiniens occupés

6 septembre 2017

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation

suivante en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par des sources fiables de l'arrestation arbitraire et du harcèlement judiciaire de M. **Salah Hamouri**, avocat franco-palestinien et chercheur terrain pour « Addameer Prisoner Support and Human Rights Association » (Addameer)[1] dans les Territoires palestiniens occupés. M. Salah Hamouri est également un ancien prisonnier d'opinion qui a passé six ans dans les prisons israéliennes.

Selon les informations reçues, le 5 septembre 2017, le Tribunal de Jérusalem a rétabli l'exécution d'une peine visant M. Salah Hamouri, initialement prononcée en 2005, et ordonné son placement en détention pour trois mois. Cela représente le temps qu'il restait à servir à M. Salah Hamouri sous cette peine, avant sa libération dans le cadre de l'accord d'échange de prisonnier Wafa Al Ahrar (voir rappel des faits). Un représentant du consulat français de Jérusalem et le père de M. Salah Hamouri ont été empêchés d'entrer dans la salle d'audience.

M. Salah Hamouri est accusé par les autorités israéliennes d'être membre du Front populaire pour la libération de la Palestine (PFLP).

De plus, l'épouse de M. Salah Hamouri, M^{me} Elsa Lefort, de nationalité française, est actuellement interdite d'entrée dans les territoires palestiniens occupés par les autorités israéliennes.

L'Observatoire condamne la détention arbitraire et le harcèlement judiciaire de M. Salah Hamouri en ce qu'il apparaît être une forme de représailles de ses activités de défense des droits humains, en particulier en faveur des prisonniers politiques palestiniens.

L'Observatoire exhorte les autorités israéliennes à libérer immédiatement et inconditionnellement M. Salah Hamouri, et à mettre fin à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à son encontre et à celle des membres de sa famille.

Rappel des faits :

Le 13 mars 2005, M. Salah Hamouri a été arrêté par l'armée israélienne au checkpoint de Qalqiliya et condamné à sept ans de prison pour son implication présumée dans un complot d'assassinat visant le Rabbin Ovadia Yosef, chef spirituel du parti religieux ultra-orthodoxe Shas et ancien grand rabbin d'Israël.

M. Salah Hamouri devait être libéré le 13 mars 2012 mais a finalement été libéré le 18 décembre 2011, dans le cadre de l'échange de prisonnier de Wafa Al Ahrar[2].

Le 23 août 2017, M. Salah Hamouri a été arrêté par l'armée israélienne dans sa maison à Jérusalem.

Le 29 août 2017, le Tribunal de première instance de Jérusalem a ordonné la libération conditionnelle de M. Salah Hamouri et son placement en résidence surveillée à Al-Reineh pour 20 jours. Le tribunal a également interdit M. Salah Hamouri d'entrer dans Jérusalem, de voyager hors du pays pendant trois mois et a ordonné le paiement d'une caution de 10,000 NIS (environ 2,642 euros).

Lorsque la famille de M. Salah Hamouri a voulu procéder au paiement de la caution, ils ont été signifiés que celui-ci ne serait pas libéré et qu'il faisait l'objet d'un ordre de détention administrative de six mois.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités israéliennes en leur demandant de :

i. Libérer immédiatement et inconditionnellement M. Salah Hamouri ainsi que tous les défenseurs des droits

humains arbitrairement détenus en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés ;

ii. Mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de M. Salah Hamouri, sa famille, ainsi que tous les défenseurs des droits humains en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés ;

iii. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à ses articles 1 et 12.2 ;

iv. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par Israël.

Adresses :

· M. Benjamin Netanyahu, Premier Ministre d'Israël - Ministre des affaires étrangères ; Fax : + 972 267 055 55 / Fax : 972-2-5303367 ; Email : b.netanyahu@pmo.gov.il, pm_eng@pmo.gov.il - Tel : 972-2-5303111 ;

· M. Avigdor Liberman, Ministre de la défense ; Tel : +972 267 532 31 / Fax : +972 369 169 40 ; Email : aliberman@knesset.gov.il

· M^{me} Ayelet Shaked ; Ministre de la justice ; Fax : +972 262 886 18 ; E-mail : sar@justice.gov.il

· M. Shai Nitzan, Procureur général ; Tel : +972 264 668 88, Email : state-attorney@justice.gov.il

· S.E. Ambassadrice M^{me} Aviva Raz Shechter, Mission permanente d'Israël auprès des Nations-Unies à Genève, Avenue de la Paix 1-3, 1202 Genève, Suisse. Fax : +41 22 716 05 55. Email : mission-israel@geneva.mfa.gov.il

· S.E. Ambassadeur Simona Frankel ; Embassy d'Israël en Belgique et au Luxembourg, Avenue de l'Observatoire 40, 1180 Bruxelles, Belgique ; Fax : +32 2 373.56.17 ; Email : web@brussels.mfa.gov.il

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques d'Israël dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 6 septembre 2017

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence :

· E-mail : Appeals@fidh-omct.org

· Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 25 18 / 33 1 43 55 18 80

· Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29

[1] Addameer (« conscience » en arabe) est une ONG palestinienne qui soutient les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes en leur offrant un soutien juridique gratuit, défend leurs

droits au niveau national et international, et agit pour mettre fin aux actes de tortures et autres violations des droits des prisonniers.

[2] Le 18 octobre 2011, 477 prisonniers palestiniens ont été libérés de prisons israéliennes dans le cadre d'un accord d'échange dans lequel Gilad Shalit, soldat israélien capturé par le Hamas en 2006, a été libéré. Plusieurs des prisonniers palestiniens libérés ont depuis été ré-emprisonnés.

Lire aussi : [OMCT](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Detention-arbitraire-et-harcelement-judiciaire-de-M-Salah-Hamouri>